





# EDJTO

L'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes nous rappelle combien la paix peut être fragile. La guerre est là, bien présente en Europe. Les premières victimes des conflits sont les peuples : le peuple ukrainien obligé de prendre les armes ou de fuir son pays et le peuple russe qui subissent les sanctions économiques. La guerre n'a jamais été une solution. La CGT condamne fermement les actes de guerre et appelle partout à l'action pour dire non à la violence.

Au-delà de l'effroi et des risques de généralisation du conflit, cette situation ne doit pas évacuer les problèmes qui existaient avant la guerre en Ukraine. La crise ukrainienne vient amplifier l'inflation qui touchait déjà au premier chef les salariés. Elle provoque une flambée des matières premières, une hausse des prix et notamment la hausse du coût de l'énergie.

Les salaires et le pouvoir d'achat reste un vrai sujet. L'augmentation du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités est toujours d'actualité.

Pour autant, le gouvernement a maintenu sa réforme de l'assurance chômage. Les retraité.e.s, très massivement mobilisé.e.s, notamment lors de la journée unitaire nationale du 24 mars, attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leurs pensions. Même si dans certaines entreprises et professions les mobilisations permettent des augmentations de salaires, dans notre secteur d'activité les salaires sont largement en dessous des besoins.

Face à l'augmentation du coût de la vie, il est nécessaire d'agir toutes et tous ensemble pour une revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires dans le secteur privé et des traitements dans la fonction publique, en commençant par les plus bas salaires, le Smic à hauteur de 2.000 euros brut, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que les pensions des retraité.e.s.

Les précédentes journées interprofessionnelles de grève et de manifestations, du 27 janvier et du 17 mars, ont fortement mobilisé sur ces mots d'ordre. La journée internationale des luttes pour les droits des femmes le 8 mars, a mis à jour l'urgence de mettre en œuvre l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Toutes ces journées de mobilisation et celles qui suivront, doivent nous servir de point d'appui pour aller à la rencontre de tous les salariés afin de construire, dès à présent, les conditions d'un grand 1er mai unitaire.

Dans ce contexte difficile, le congrès départemental se tiendra bien les 12 et 13 mai prochain. Vous trouverez ci-joint le document d'orientation. Vous pouvez transmettre vos amendements au syndicat départemental avant le congrès ou les donner à vos délégués qui participent au congrès. La participation du plus grand nombre à cette étape de la construction démocratique de nos orientations pour l'avenir est indispensable.

Pascal Gaillet  
Secrétaire Général

# SOMMAIRE

## En bref ..... p. 3

## Initiatives

- Bureaux d'embauche du 27 janvier 2022 ..... p.4
- Mobilisation pour le maintien du bureau de poste de Croix le mardi 8 février 2022 ..... p.4
- 8 mars, journée internationale de lutte pour le droit des femmes .. p.5
- 9 mars 2022 : un député en tournée ! Facteur d'un jour ..... p.5

## Regard

- Sous traitance à Orange ..... p. 6
- La CGT FAPT 59 mobilisée avec la SOGETREL ..... p. 7

## Grand Format

- Qu'est ce que le salaire socialisé... ? ..... p. 8
- Le salaire socialisé enjeu central de la lutte de classe ..... p. 9
- Le caractère anticapitaliste du salaire socialisé ..... p. 9

## Vie Syndicale

- Journée d'étude sur les 32h du 25 février 2022 ..... p. 10
- Réunion des jeunes de la FAPT 59 le 10 février 2022 ..... p. 10
- Journée d'étude sur les 32h du 25 février 2022 ..... p. 11
- 17 mars 2022 : Victoire au Centre Financier ..... p. 11

## A suivre ...

- Rapport OXFAM janvier 2022 : un rapport sur les inégalités mondiales ..... p. 12
- La FRANCE triste championne de l'explosion des inégalités ..... p. 13
- Des mesures à prendre urgemment ! ..... p. 13

## Demain

- En route vers notre 38<sup>ème</sup> congrès départemental ..... p. 14
- Un congrès ça se prépare ! ..... p. 15
- Le document d'orientation ..... p. 15

# EN BREF



## EN 2021 : 1235 SALARIÉS ONT REJOINT LA CGT FAPT !

Dans la période, ce n'est pas anodin que 1235 salariés aient fait le choix de rejoindre la CGT FAPT, signe que notre syndicalisme contrairement aux dires de ses détracteurs, répond à leurs attentes et leur permet d'exprimer leurs revendications, d'agir et de prendre en main leur avenir.

Les valeurs et la démarche portées par la CGT FAPT sont modernes. Notre volonté est de sortir du repli de l'isolement, du fatalisme.

Que chacune et chacun retrouve un collectif dans le travail, recrée des liens pour être en capacité de peser et d'agir sur l'organisation, le contenu, les conditions de travail.

**Ensemble donnons du sens à notre travail, ensemble faisons la CGT FAPT.**

## LE PATRON DE LA CAISSE DES DÉPÔTS DÉNONCE DES SALAIRES TROP BAS PAR RAPPORT AUX REVENUS DU CAPITAL



Eric Lombard, le patron de la Caisse des dépôts a dénoncé la faiblesse des salaires dans une période de forte inflation en France.

Selon ses mots, « **Le capitalisme est déréglé** ». Depuis 20 ans, il y a « **trop de revenus qui sont reliés**

**au capital et pas assez au travail** ». Il joint ainsi sa voix à ceux dénonçant la faiblesse des salaires dans une période de forte inflation. Il a par ailleurs loué à l'antenne la période des Trente Glorieuses, allant de 1945 à 1975, « **où les salaires évoluaient assez rapidement** ». Il rajoute : « **Je pense que le capitalisme est déréglé et que la répartition des richesses est trop divergente par rapport à ce qui revient au capital** ».

Selon lui, laquelle est le bras financier de l'État et gère 1 200 milliards d'euros, les rendements de plus en plus élevés exigés par les investisseurs se font au détriment des salariés. « **Dans la période qui s'ouvre, on aura deux raisons de distribuer du pouvoir d'achat** » : l'inflation et la transition écologique, qui nécessitera de payer plus cher certains services de base.

**La Caisse des Dépôts**, en tant qu'actionnaire majoritaire de La Poste, **par ses propos confirme et valide les revendications de la CGT** relatives au besoin de revaloriser les salaires par l'augmentation du salaire brut des postières et postiers, quel que soit leur statut, portées aux négociations salariales entre autres qui sont en cours.

**Aussi, la CGT FAPT exige un début de négociation a minima sur la base de l'inflation afin de répondre aux besoins, en termes de salaire, pour tous les personnels du groupe La Poste.**



## PRÉCARITÉ ET RADIATIONS : LES VRAIES ARMES DU GOUVERNEMENT

Les derniers chiffres du chômage de janvier viennent d'être publiés. Alors que le monde du travail subi de plein fouet les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, **le gouvernement affiche une baisse du chômage avec une présentation tronquée des chiffres de l'emploi.** C'est une stratégie orchestrée de chasse et de culpabilisation des chômeurs.

**Sur ce trimestre, la baisse du chômage de 6,2 % observée par Pôle Emploi ne concerne que la catégorie A.** Cela ne signifie aucunement que les chômeurs de cette catégorie aient trouvé ou retrouvé un emploi durable et de qualité. **Si on observe l'évolution de la catégorie C, les chiffres traduisent une hausse des demandeurs sur le dernier trimestre (+1,5%), sur l'année (+8,6%).**

La réalité des chiffres du chômage ce n'est pas un retour à l'emploi mais une confirmation et une explosion de la précarité. Et, **ce sont précisément sur ces travailleuses et travailleurs précaires des catégories B et C que pèse particulièrement la toute récente réforme de l'assurance chômage**, avec la réduction de leurs allocations.

Le renforcement des injonctions d'accepter n'importe quel emploi, y compris de répondre à des offres sans distinction et parfois illégales, fait **exploser les chiffres de radiations (+19% sur le trimestre et 44% sur un an).** Cela s'inscrit dans la volonté de faire disparaître, dans le halo du chômage, des centaines de milliers de travailleurs et travailleuses. Les chiffres ne disent pas combien ont été ainsi effacés des statistiques ?

**En grève** depuis le 1er février, à l'appel de tous les syndicats, **les agents de Pôle-Emploi** dénoncent non seulement leurs conditions de travail et de rémunération largement dégradées mais revendiquent aussi l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage. Ils et elles contestent cette politique anti-chômeurs et **exigent la mise en œuvre d'une véritable politique de l'emploi adossée à un service public de l'emploi et basée sur la justice sociale.**

# INITIATIVES

## BUREAUX D'EMBAUCHE 27 JANVIER 2022

Dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 27 janvier 2022, la CGT du conseil régional, les cheminots, l'Union Locale de Lille et la CGT FAPT 59 ont mis en place des bureaux d'embauche.



Rassemblement, à partir de 10h, devant le conseil régional, 151 Av. du Président Hoover, 59000 Lille



Les CV récoltés sont transmis aux différentes directions

## MOBILISATION POUR LE MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE DE CROIX LE MARDI 8 FÉVRIER 2022

Suite à la mise en place de la nouvelle organisation de travail en novembre 2021. Un préavis local de grève a été déposé sur le secteur de Croix.

La CGT FAPT NORD, et SUD, accompagnés de l'ensemble des agents postier-es du secteur (15 personnes), se sont mobilisés pour dénoncer leurs conditions de travail dégradées.

Leurs revendications étaient les suivantes :

- Planning à 3 mois non réalisé.
- Non respect des règles de sécurité.
- Augmentation des Risques Psycho-Sociaux.
- Toutes absences non remplacées.
- Règles et priorités de congés bafouées.
- Moyens de détachements syndicaux remis en cause.
- Exigence d'un point Bilan Réorganisation du secteur immédiat.

La DR 59 62 du Réseau La Poste a écouté les remontées des agents postier-es du secteur de Croix

Le Directeur de Territoire, Mr Jésus Morales, nous a confirmé la prise en charge du cahier revendicatif.



## 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LE DROIT DES FEMMES

Nous voulons l'égalité maintenant !

La CGT FAPT 59 mobilisée pour l'égalité Femme/Homme place de la République, Lille à 12h30.



## 9 MARS 2022 : UN DÉPUTÉ EN TOURNÉE ! FACTEUR D'UN JOUR

A l'initiative des camarades de la PDC de Roost Warendin, Alain Bruneel député du Nord, accompagne un facteur en tournée



« Ce matin, j'ai réalisé une immersion au sein de LA POSTE. Présent dès 6h pour les opérations de tri puis départ en tournée accompagné d'un facteur. Un bon moyen pour me confronter à la réalité du métier. À 9h, j'enfourche un vélo de 41 kg chargé avec 45 kg de courrier. C'est plus de 80 kg à transporter. Il faut régulièrement porter le vélo pour le mettre sur la béquille, c'est un travail physique qui demande beaucoup d'endurance. Des manipulations fatigantes se succèdent. Il faut par exemple régulièrement se baisser pour accéder à certaines boîtes aux lettres. C'est un métier difficile dont la pénibilité n'est pourtant pas reconnue.

Malgré la fatigue physique et les effets sur les corps des postiers, le salaire en fin de carrière n'est que de 1500 €. Il y a un vrai problème de pouvoir d'achat pour les facteurs. Leur métier exigeant et important n'est pas considéré à sa juste valeur.

Les facteurs ont un vrai lien avec les citoyens. Ils connaissent leur secteur et les habitants. Ils sont aimés de la population. On échange quelques mots, c'est un travail très humain ! Avec l'évolution du métier, certaines missions doivent être rentabilisées. C'est le cas du service " Veiller sur mes parents " qui revient à faire payer le lien social. Le service public c'est l'accueil, le lien, la discussion.

J'invite le PDG Philippe WAHL à venir réaliser une tournée avec moi. Il pourra constater l'urgence de revaloriser les salaires des postiers et de considérer ces salariés à la hauteur de leur engagement. Remettons le rôle et les valeurs du service public sur le devant de la scène. »



## SOUS TRAITANCE À ORANGE



Le plan Scal up à Orange prévoit 500 millions d'euros d'économie sur la masse salariale en interne et 500 millions d'euros dont, en partie, les salariés de la sous-traitance vont faire les frais. Cette stratégie

répond à la volonté d'un versement de dividendes de plus en plus importants aux actionnaires.

Orange avec ce plan de restructuration nommé Centric redistribue sur la base du moins disant social au moindre coût, les marchés en direction des entreprises sous-traitantes, l'impact sur l'emploi, les conditions de travail et le service rendu sont considérables.

L'objectif du nouvel appel d'offre est d'accroître encore la pression sur les entreprises sous-traitantes qui feront subir aux salariés cette stratégie capitaliste.

**Les conséquences sont des licenciements de masse dans les entreprises comme Sogetrel, Scopelec ou Solution 30 et toutes les autres entreprises de sous-traitances en cascade.**

### POUR LA CGT CE DUMPING SOCIAL DOIT CESSER !

**Les salariés de la Sogetrel, comme ceux de Scopelec, depuis fin janvier sont mobilisés par la grève sur les dépôts de Saint Herblain, la Roche sur Yon, de Carvin, de Caen pour le maintien de leur emploi sur le territoire, sachant que l'activité est bien présente sur l'ensemble du territoire. Les salariés revendiquent des accords avec maintien de salaire et reprise d'ancienneté et en particulier à Orange en tant que donneur d'ordre.**

Il est urgent de tout mettre en œuvre pour assurer un service de qualité pour l'ensemble des citoyens garant d'un accès à la communication sur tout le territoire.

C'est en ce sens que la CGT interpelle la direction d'Orange qui doit prendre ses responsabilités mais également l'Etat 1er actionnaire d'Orange, pour mettre fin à ces destructions d'emploi et à cette logique.

La fibre optique doit être le symbole du progrès technique mais aussi du progrès social.

## LES SALARIÉS DE LA Sogetrel SE MOBILISENT



Le couperet est tombé le 15 novembre : l'entreprise Sogétrel, notamment spécialisée dans le déploiement de réseaux Très Haut Débit, a perdu l'appel d'offre de l'opérateur Orange dans le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne - Ardennes, la Normandie et les Pays-de-la-Loire... Plus de 600 salariés sont « invités » à faire preuve de mobilité et à partir travailler dans le Sud-Ouest... L'intégralité des salariés de Neuville-Saint-Rémy, dans le Nord, vont devoir accepter un emploi dans le Sud-Ouest ou quitter l'entreprise.

Lors de l'assemblée générale organisée par les représentants CGT, Teddy Stevance et Jonathan Gerils, les salariés décident, à la quasi-unanimité, de partir en grève à partir du 24 janvier. Un jour à Neuville Saint Rémy et l'autre à Carvin. Les salariés présents évoque tour à tour leur colère envers leurs dirigeants et envers Orange. « sentiment d'injustice et de trahison » face à ces années de labeur dont il risque de ne rien rester... et surtout « peur en l'avenir ».



## LA CGT FAPT 59 MOBILISÉE AVEC LA SOGETREL

80 grévistes ont bloqué le site de la SOGETREL à Carvin, le 24 janvier, de 6h à 16h.



## NEUVILLE SAINT RÉMY LE 25 JANVIER



Teddy Stevance et Jonathan Gerils militants CGT Sogetrel



Pour la CGT, cette situation est inacceptable. Les salarié-e-s n'ont pas à souffrir des stratégies de dumping social d'Orange. La direction de la Sogetrel doit négocier un accord de transfert des salarié-e-s sur leur lieu de vie. La lutte continue...

# GRAND FORMAT

## QU'EST CE QUE LE SALAIRE SOCIALISÉ...?

Une partie du salaire est payé individuellement aux salariés, un salaire direct : **le salaire net**. L'autre partie formée des cotisations est versée aux caisses de Sécurité sociale (l'Urssaf) ou aux caisses de chômage (le pôle emploi). Ce versement dans « un pot commun » est conçu pour satisfaire des besoins en raison de la maladie, de la maternité, des charges familiales, du chômage, de l'invalidité, de la retraite, c'est un salaire indirect : **le salaire socialisé**, (appelé aussi salaire social, mutualisé, collectif...). Il représente environ 40 % du salaire.

Le terme de salaire socialisé est préférable à celui de salaire différé. La cotisation n'est pas un prélèvement, une charge, un impôt, une taxe, une épargne, une assurance, un placement pour le futur c'est du salaire !

Les cotisations financent les prestations versées actuellement. Les actifs d'aujourd'hui financent les retraites d'aujourd'hui dans le cadre du régime de répartition. Dans un régime de retraite par capitalisation la logique est différente : les actifs épargnent, ou placent leur argent, en vue de leur future retraite.

Les retraités, les chômeurs, les malades ne sont pas payés en contreparties de leurs cotisations passées, ils ne récupèrent pas « leurs propres » cotisations. (Pour les retraites, ce principe est altéré par les modalités de calcul des pensions : nombres d'années et salaires pris en comptes). L'utilisation de ces cotisations est déterminée par **un choix politique, celui de la distribution de la richesse actuelle**. Le salaire socialisé n'est pas attribué en fonction des cotisations comme les assurances. Les cotisations sont proportionnelles au salaire mais les prestations sont déterminées, en principe, selon les besoins de chacun.



Sur le bulletin de paie, le salaire socialisé, prend deux formes : les cotisations dites patronales et les cotisations dites salariales. Mais la distinction entre cotisation patronale et salariale est une tromperie car c'est **l'ensemble du salaire qui rémunère notre force de travail**. Le salaire net n'est pas appelé salaire patronal. La part dite patronale ne sort pas plus que la part dite salariale de la poche des patrons. Les patrons le reconnaissent d'une certaine manière en parlant de charges salariales constituées par le salaire net **et** l'ensemble des cotisations.

La cotisation sociale permet de continuer à verser un salaire aux retraités, de payer les indemnités, c'est à dire le salaire du malade ou du chômeur, les allocations familiales un sur-salaire en raison des « charges » familiales...

La distinction entre la part patronale et la part salariale de

la cotisation sociale est nécessaire pour une seule raison : il faut revendiquer l'augmentation générale des salaires et de la part patronale de la cotisation. C'est le bon moyen de rogner les profits, de taxer le capital. Par contre il faut s'opposer à l'augmentation de la part salariale car cela ampute le salaire net, le pouvoir d'achat.

**La richesse créée par le travail rémunère l'ensemble du « monde du travail » dans diverses situations, au chômage, en arrêt de travail pour maladie ou accident, en retraite. Sans travail contraint, sans être soumis à l'exploitation capitaliste les travailleurs bénéficient d'un salaire !**

## LE SALAIRE SOCIALISÉ ENJEU CENTRAL DE LA LUTTE DE CLASSE



La Sécurité sociale a été constituée dans le contexte favorable de la libération. Le patronat ne l'a jamais acceptée, mais en 1945, il n'avait pas le moyen de s'y opposer. Depuis les attaques des gouvernements de gauche et de droite contre le système socialisé ont été constantes. Elles ont pris de l'ampleur depuis une vingtaine d'années, notamment contre les régimes de retraite.

Le patronat n'a jamais accepté que des prestations soient versées indépendamment de la situation financière des caisses. C'est la situation du salarié (maladie, vieillesse, maternité, enfants à charge chômage) qui ouvre droit aux prestations.

• **Pour la branche maladie**, la loi Juppé a sapé ce fondement de la Sécurité sociale. Jusqu'en 1996 c'était l'état sanitaire de la population qui déterminait les dépenses des Caisses d'Assurance Maladie.

La Sécu payait à « guichet ouvert ». Désormais les prestations sont contenues dans la limite d'une enveloppe prédéfinie par le parlement sur le vote de la loi de financement de la Sécu. Et de plus une procédure d'alerte impose que des mesures soient prises en cours d'année si « les dépenses dérapent »

• **Pour la branche vieillesse**, les modifications des règles de calcul des retraites : durée de cotisations nécessaires, années prises en comptes pour le calcul et l'indexation des pensions sur les prix et non plus les salaires, limitent de plus en plus le caractère de « salaire continué » des retraites.

• **Les politiques de réduction des cotisations**, par les exonérations de cotisations, par la fiscalisation (la CSG...) sous prétexte de soulager les « charges » des entreprises ont pour conséquences de réduire nos salaires !

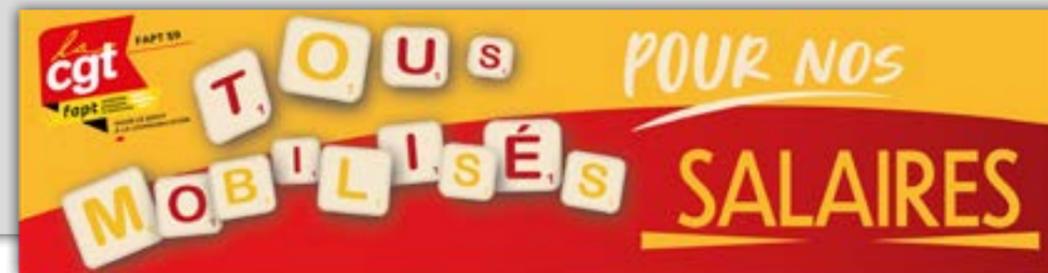
## LE CARACTÈRE ANTICAPITALISTE DU SALAIRE SOCIALISÉ

Le salaire socialisé repose sur un mécanisme opposé au fonctionnement normal du capitalisme. La valeur de la force de travail sur laquelle se fonde le salaire obéit aux lois du marché capitaliste. Mais la redistribution du salaire socialisé repose sur des critères qui préfigurent la logique socialiste « à chacun selon ses besoins » en rupture avec le dogme libéral qui prétend que le sort de chacun est fonction de l'effort individuel.

Le patronat n'a jamais accepté de payer des salariés « hors emploi ». Il voudrait un salaire « nu », ne payer les travailleurs que pour la seule période où ils vendent leur force de travail, la période où ils sont sous la subordination directe de leur employeur.

La retraite par répartition est anticapitaliste. Le retraité est un salarié placé hors de la subordination de l'emploi. Il dispose librement de son temps sans contrainte patronale et il perçoit un salaire financé par les employeurs, pas spécifiquement eux qu'il a eu durant sa vie professionnelle, mais par le patronat d'aujourd'hui. Il faut s'opposer à toute réduction de salaire durant l'activité professionnelle. Il en est de même pour le salaire continué du retraité, il ne doit pas être réduit par rapport à celui perçu auparavant.

Le système par répartition démontre l'inutilité de l'accumulation financière pour financer les retraites et ouvre la perspective d'une gestion solidaire et non capitaliste .



# VIE SYNDICALE

## SECTION DES RETRAITÉS

**Assemblées de remises du FNI 2022 et de la carte pluriannuelle en janvier à Lille, Valenciennes, Douai, Cambrai et en février à Hazebroeck**

Ces rencontres ont rassemblé 40 participants et permis de faire le point sur la situation, d'engager dans un esprit convivial la préparation des différents Congrès.

Ci-dessous, exemple avec la Réunion de la Sous section d'Hazebroeck/Flandres Lys

**Présents : 12 Excusés : 2**

### Débat :

L'UCR nous propose une consultation intitulé « De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ? ». Nous l'avons jugé délicate à remplir pour certains cas.

La pandémie a généré de nombreuses luttes partout dans le monde, l'environnement avec l'avenir de notre planète est un sujet qui traverse aussi bon nombre de luttes. Comment allier réponse aux besoins sociaux et développement respectueux de la nature ? Plus près de nous, la gestion des déchets avec la nouvelle taxe incitative sur les ordures ménagères pour notre Communauté de communes. Est-ce que ce projet répond aux besoins de la population ? Quelles actions mener ? Considérer les menaces au niveau de l'emploi : le gain de 7% de croissance couvre à peine la perte subie de 7% de l'année précédente.

Coût de la vie: énergies, nourriture, carburants. L'état refuse la baisse des taxes !

Enfin, quel débat avec les gens ? La pandémie a fait des ravages, la population est moins réceptive. Les élections arrivent dans ce contexte. La CGT est indépendante mais ne peut pas être neutre dans la période.

Vie syndicale : une réunion est envisagée avant l'été à l'UL de Dunkerque.

Signatures des pétitions : (12) : « complémentaire santé », « rétroactivité de la revalorisation indiciaire des fonctionnaires de notre Secteur » et « indexation des pensions sur le point d'indice »

La réunion se conclut par un apéritif et un repas convivial.

**Pour la sous-section Fabrice ROSENBERG et Jean RUANT**

### Actualités :

Pour rappel, la manif unitaire du 02/12/2021 à Paris a été d'importance. Il faut maintenant apporter notre pierre aux journées des 17 et 24 Mars.

Le 5 Avril congrès de section. 3 camarades de notre sous-section sont mandatés..

Les 12 et 13 Mai : congrès du syndicat, la plupart des présents seront mandatés.



## RÉUNION DES JEUNES DE LA FAPT 59 LE 10 FÉVRIER 2022



Parmi les sujets abordés :

- La place des jeunes dans notre syndicat et dans nos entreprises;
- Les revendications et la communication spécifique des jeunes

## JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LES 32H DU 25 FÉVRIER 2022



Une cinquantaine de camarades étaient présents à la journée d'étude sur les 32 h.

Réunion à l'initiative de la FAPT 59 et animée par notre camarade de la confédération Baptiste TALBOT



**Les 32 h sans perte de salaire c'est possible et bénéfique pour :**

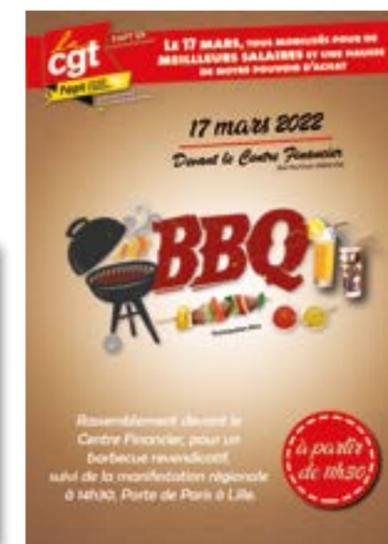
- l'emploi,
- l'économie,
- réduire les inégalités Femmes/Hommes,
- préserver l'environnement et transformer la société,
- prendre en compte les évolutions technologiques et instaurer un droit effectif à la déconnexion,
- réduire la pénibilité et pour pouvoir partir en retraite à 60 ans en bonne santé et à taux plein.

**La prochaine journée d'étude sera consacrée à l'égalité Femme/Homme**

## 17 MARS 2022 : VICTOIRE AU CENTRE FINANCIER

**Une camarade du Centre Financier, salariée reconnue travailleur handicapé et menacée de licenciement pour inaptitude, se voit proposé par la direction une position de travail pérenne.**

Ce sont les différentes actions conjuguées de la de la section syndicale du Centre Financier et du Syndicat Départemental : bilatérales, communiqué de Presse, appel à la mobilisation pour la journée du 17 mars, barbecue revendicatif qui sont à l'origine de cette victoire.



# À SUIVRE...

## LA FRANCE



### TRISTE CHAMPIONNE DE L'EXPLOSION DES INÉGALITÉS

## RAPPORT OXFAM JANVIER 2022 : UN RAPPORT SUR LES INÉGALITÉS MONDIALES

Comme chaque début d'année, Oxfam a publié un rapport sur les inégalités mondiales avec un zoom sur les inégalités en France. Ce rapport vient confirmer la fracture entre les plus riches et les plus modestes et le véritable séparatisme des riches.

### LES INÉGALITÉS MONDIALES EXPLOSENT

Le rapport d'Oxfam vient confirmer et objectiver le creusement inédit des inégalités avec la crise sanitaire.

### LE SÉPARATISME DES ULTRA-RICHES

La crise n'a pas été la même pour tout le monde. Non seulement les plus riches n'ont pas été impactés par la crise, mais ils en ont profité! Pour preuve, la fortune des milliardaires a davantage augmenté lors de la crise du Covid qu'en 14 ans avant cette crise. La première explication de cet enrichissement vient du fait que les plus riches ont été les premiers bénéficiaires de l'argent public sans contrepartie déversé aux entreprises puisqu'ils en sont propriétaires.

Le deuxième élément qui a semble-t-il le plus creusé les inégalités est la politique monétaire. En effet les différentes banques centrales ont créé des centaines de milliards de dollars, euros ou encore livres britanniques afin de financer les entreprises et les emprunts des Etats. Cet argent devait circuler et profiter à l'ensemble de l'économie en théorie; en dehors des achats de dette publique aux Etats, il a en réalité stagné sur les marchés financiers et alimente aujourd'hui des bulles spéculatives qui pourraient provoquer une crise financière lors de leur éclatement, et qui continuent de faire gonfler les patrimoines des plus riches.



## LE VIRUS DES INÉGALITÉS

Les 1 000 milliardaires les plus fortunés-e-s ont retrouvé le niveau de richesse qu'ils étaient avant la pandémie en seulement **NEUF MOIS**, alors qu'il faut **PLUS DE DIX ANS** aux personnes les plus pauvres pour se relever des impacts économiques du coronavirus.



Les richesses **ACCROISSÉES** par les 10 milliardaires les plus riches du monde depuis le début de la crise **SERAIENT AMPLIEMENT SUFFISANTES** pour éviter que quiconque sur notre planète ne sombre dans la pauvreté à cause du virus et pour financer le vaccin contre la COVID-19 pour toutes et tous.



Le dernier exemple en date concerne évidemment les brevets sur les vaccins. Les pouvoirs publics, notamment Emmanuel Macron se font les garants des bénéfices des laboratoires en refusant la levée des brevets qui permettrait une production massive. Le prix à payer pour les bénéfices de ces laboratoires, c'est que des milliards de personnes n'ont pas accès à la moindre dose de vaccin quand « en même temps » certains pays riches en sont déjà à leur 4<sup>ème</sup> dose. Consciemment, la lutte contre l'épidémie

est compromise pour garantir que le métronome du profit continue de battre la mesure.

Autre fait majeur qui démontre la nuisibilité des ultra riches et leur véritable séparatisme ; à eux seuls, 20 milliardaires parmi les plus riches du monde émettent 8 000 fois plus que le milliard de personnes les plus pauvres du monde. Cela ne veut pas dire qu'il "suffirait" de saisir les biens de ces 20 personnes; cela veut dire que la logique économique d'ensemble est caduque et qu'il faut changer radicalement de braquet.

La domination des milliardaires et des gouvernements des pays riches sur ces pays les maintient dans la pauvreté. Oxfam met en avant que de nombreux pays pauvres ont dû s'endetter, notamment auprès du FMI, pour faire face à la crise sanitaire. Or, le FMI a, comme il l'a déjà fait, instauré des conditions à ces prêts qui mèneront à l'austérité. Ces pays, aux services publics très peu développés, devront encore faire des coupes dans leurs systèmes d'éducation, de santé au détriment de leur développement.

En matière de « sécession des ultra-riches », la France n'a rien à envier aux autres pays et ce depuis plusieurs années déjà.

### FORTUNE DES MILLIARDAIRES, L'INDÉCENCE SANS LIMITE

Depuis quelques mois, le CAC 40 bat régulièrement son record historique, comme si l'économie française était au sommet de sa forme, alors même que le chômage de masse perdure et que la pauvreté s'est fortement intensifiée pendant la crise. Comme au niveau mondial, cette euphorie boursière, totalement déconnectée de l'économie réelle, s'explique par les centaines de milliards d'euros déversés par la Banque Centrale Européenne, accaparés par les marchés financiers.

Fort logiquement, puisque la fortune des milliardaires est indexée sur la valeur boursière de leurs titres, ces derniers ont vu leur fortune exploser depuis quelques mois.

Rien que les 5 plus grosses fortunes françaises ont vu leur fortune augmenter de 173 milliards d'euros entre mars 2020 et octobre 2021, soit un bond de 105%. A lui seul, Bernard Arnault a vu sa fortune augmenter de près de 100 milliards d'euros.

En plus de ces fortunes, c'est le pouvoir qui y est associé qui est problématique; sur les salariés bien sûr, sur les médias également. L'exemple le plus frappant étant celui de Bolloré qui a lui seul a pu propulser un chroniqueur d'extrême droite en candidat à la présidentielle rien qu'en "activant" en ce sens l'ensemble des médias qu'il possède. C'est donc à la fois un problème de justice sociale mais également de démocratie, loin d'être anecdotique.

### COMME LE CAC 40, LA PAUVRETÉ BAT AUSSI DES RECORDS...

Dans le même temps, 10% de la population doit recourir à l'aide alimentaire pour se nourrir, selon le Secours Catholique. C'est donc plus de 7 millions de personnes qui sont dépendantes des associations pour se nourrir. En effet, la crise a fortement fragilisé les plus pauvres et ce pour diverses raisons ; chômage partiel, moins d'entraide pendant les confinements, moins de travail informel, contrats non renouvelés, inflation,...

Face à cette détresse de millions de personnes, le gouvernement n'a pas consacré plus d'un milliard d'euros à la lutte contre la pauvreté, sur les 100 déployés à l'occasion du plan de "relance". Il a pourtant dépensé pas moins de 20 milliards rien que pour la baisse des impôts de production, baisse qui continuera de coûter 10 milliards d'euros par an après la fin du plan de relance.



### DES MESURES À PRENDRE URGEMMENT !

Face à ces constats de creusement des inégalités, à la fois au niveau mondial mais également entre les pays, **Oxfam propose des recommandations et des orientations qui se recoupent avec certains grands axes revendicatifs de notre organisation.**

A l'opposé de la politique fiscale menée durant tout ce quinquennat, **il est nécessaire de rétablir une imposition spécifique aux grandes fortunes**, de revenir sur les niches fiscales climaticides ou encore de lutter contre l'évasion fiscale des multinationales.

Puisque **les services publics** sont notre patrimoine commun, **il est nécessaire de les renforcer** et d'adopter une logique qui s'intéresse d'abord aux besoins et ainsi de rompre avec la logique managériale qui les détruit.

Evidemment, pour que les travailleur(s) puissent vivre dignement de leur travail, **une augmentation générale des salaires est nécessaire.** Le gouvernement n'est pas désarmé sur le sujet, il peut en effet décider unilatéralement d'augmenter le Smic

pour commencer et d'organiser l'automatisme des revalorisations au niveau des branches.

Enfin, la crise écologique que nous allons devoir affronter nécessite des investissements massifs ainsi que la réduction drastique du niveau de vie des plus riches pour l'élévation du niveau de vie de tous et toutes. Plutôt que des baisses d'impôts sans conditions, **l'argent public doit plutôt être mobilisé pour investir dans la rupture environnementale**, et ce sans attendre.

En conclusion, le rapport Oxfam apporte comme chaque année des éléments qui viennent conforter la triste réalité d'un monde à deux vitesses, l'intensité du conflit de classe par le monde et la position spécifique de la France, en passe de devenir un paradis pour une minorité et un enfer pour la majorité.



# DEMAIN

## EN ROUTE VERS NOTRE 38<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DÉPARTEMENTAL



**Le congrès de notre syndicat CGT FAPT 59 se déroulera les 12 et 13 mai 2022 à DUNKERQUE.**

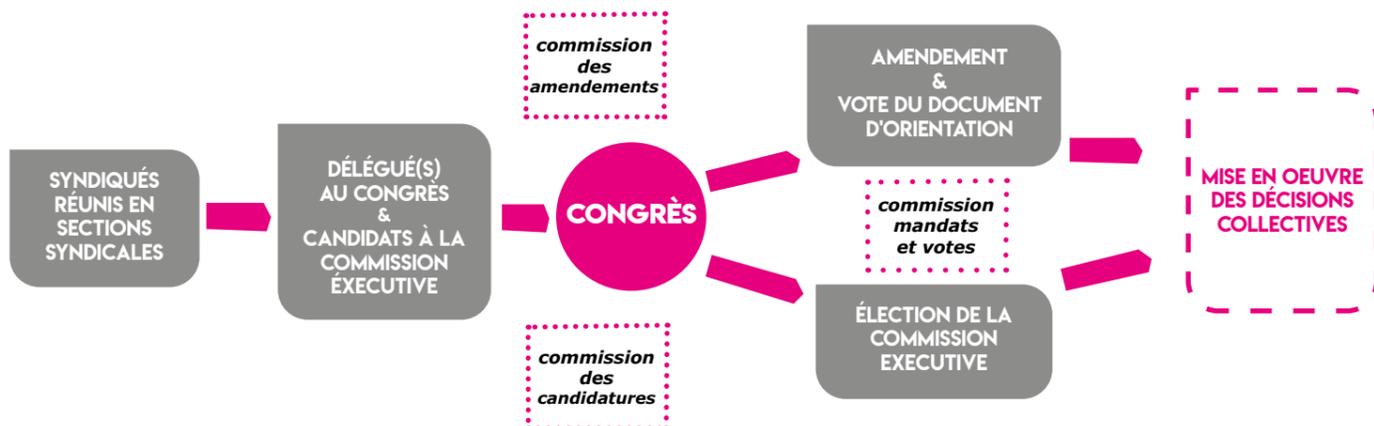
C'est un temps fort dans la vie démocratique de notre syndicat et dans celle de tous les syndiqués. Environ 208 congressistes, issus des différentes sections syndicales du département, sont attendus pour débattre, entre autres, du bilan d'activité du syndicat et des perspectives d'avenir.

Les congressistes seront aussi mandatés pour élire la nouvelle Commission Exécutive Départementale (CED, organe « dirigeant » du syndicat) et pour définir les orientations collectives pour les années à venir.

## 38<sup>ÈME</sup> Congrès Départemental

*Deployer la CGT FAPT 59, ensemble et partout*

### UN PROCESSUS DÉMOCRATIQUE INTERNE



## UN CONGRÈS ÇA SE PRÉPARE !

29/11/2021	Commission des mandats et votes	18/03/2022	CED: vote de la proposition de la commission de candidature
06/01/2022	Commission du document d'orientation	31/03/2022	Commission des amendements du document d'orientation
20/01/2022	Commission du document d'orientation	07/04/2022	Commission des amendements du document d'orientation
10/02/2022	Commission du document d'orientation	08/04/2022	Réunion pour l'organisation et la logistique du congrès
18/02/2022	CED : vote du document d'orientation	12/04/2021	Commission des mandats et votes
03/03/2022	Commission des candidatures	14/04/2022	Commission des candidatures
10/03/2022	Commission des mandats et votes	22/04/2022	CED: votes du document d'orientation et de la proposition de la future CED

### LE DOCUMENT D'ORIENTATION

Le document d'orientation, c'est la feuille de route pour le mandat à venir. Il définit les objectifs et priorités que devra mettre en œuvre la prochaine commission exécutive élue.

Il se construit avec une commission des orientations créée spécifiquement pour chaque congrès. Cette commission est chargée de penser et rédiger un document de travail présenté à l'actuelle commission exécutive qui l'amende éventuellement. Ensuite, le projet de document est diffusé auprès de tous les syndiqués et des sections.

L'objectif est que les syndiqués s'emparent de ce document et proposent, à leur tour, des modifications. L'esprit du document doit être en phase avec les préoccupations des syndiqués. Ils peuvent envoyer leurs amendements au syndicat départemental avant le congrès, ou les faire porter par leurs délégués pendant le congrès. Le document final est adopté par vote à la majorité.

Le texte proposé part du constat de la société actuelle et en analyse les causes et conséquences. Il replace le syndicat CGT FAPT dans ce contexte pour en tirer quatre axes d'orientations principaux: le collectif, l'implication de nos



élus et mandatés dans notre démarche CGT, le service public, et les enjeux environnementaux. Cette réflexion est organisée autour du R.O.C. (Revendicatif-Organisation-Communication). Une fois ce document adopté au congrès, il est important que le syndicat se donne tous les moyens pour mettre en application ces orientations notamment auprès des sections. Il doit garder ce cap et faire le bilan puis l'analyse de son activité pour réussir.

# Dans le prochain numéro



**FAPT 59 'Spécial'**

**38<sup>ème</sup> Congrès Départemental  
12 & 13 mai 2022 - Kankerque**

**POUR LE DROIT  
À LA COMMUNICATION**

Déployer la  
**CGT FAPT 59.**  
ensemble et partout



suivez nous !

